L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 25 MAI 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 24 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Gainault, au No 76 de la rue St-Louis, près Royale—Meubles.

Par Hoffman, Marks & Co, au No. 38 de la rue de Chartres.—Marchandises sèches et lingerie.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, en face de la rue Girod, 800 sacs de maïs.

Maïs, Maïs.—Voir l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

La Proclamation du Président.

Nous avons dit, en quelques mots, le jour même où nous avons publié la proclamation du Président Grant sur les affaires de la Louisiane, ce que nous pensons de ce document. Comme l'intervention active du pouvoir central dans le conflit élevé entre l'usurpateur Kellogg et la population que celui-ci a la prétention de gouverner, crée une situation toute nouvelle, nous croyons qu'il convient d'étudier, avec réflexion et maturité, toutes les conséquences de cette situation. Nous appelons sur ce sujet l'attention du gouvernenr McEnery et des membres de la Législature du peuple, car il nous paraît nécessaire de formuler un nouveau programme qui puisse s'appliquer aux circonstances actuelles, afin que nos amis des campagnes ne fassent pas fausse route et ne s'engagent pas dans des embarras qui, sans profit pour notre cause, pourraient leur être préjudiciables.

Résumons donc la situation pour voir en quoi elle est modifiée.

Lorsque M. Kellogg a tenté ses expéditions de Livingston et de St-Martinville, il a voulu démontrer qu'il était à même de soutenir son autorité par ses propres forces, sans recourir à l'appui du gouvernement fédéral. Mais, en voyant ses sbires en danger d'être capturés à St-Martinville, il a employé un subterfuge pour obtenir l'envoi dans cette localité de troupes des Etats-Unis. Il reculait encore devant une demande directe au Président et il a imaginé de faire signer, par une de ses créatures, un affidavit mensonger contre les citoyens de St-Martin qui étaient placés à la tête du mouvement de résistance.

Des troupes ont donc été envoyées sous prétexte d'aider un député-marshal à servir des mandats d'arrestation, et les métropolitains délivrés ont pu revenir, en jurant, pour la plupart, qu'on ne les y reprendrait plus, et, heureux d'en être quittes à si bon marché.

Mons. Kellogg a essayé alors d'enrôler un régiment de noirs et il a misérablement échoué. Il a demandé des volontaires pour ses milices à tous les échos et il n'en est pas venu. A prix d'argent, il a projeté de former une compagnie spéciale de cent coupe-jarrets recrutés dans les bas-fonds de la société; puis, il a lancé un ordre pour l'enrôlement de tous les fonctionnaires et employés de l'Etat qui habitent la Nouvelle-Orléans. En fin de compte, convaincu qu'il ne parviendrait pas à trouver une armée suffisante pour soumettre la Louisiane à son joug, il s'est décidé à faire appel au Président et il a obtenu la fameuse proclamation que l'on connaît.

Des troupes des Etats-Unis occupent déjà St-Martinville, Alexandrie, Colfax, la paroisse Caddo et la paroisse Bossier. Leurs mouvements seront désormais dirigés par Kellogg lui-même, et de nouveaux régiments lui seront envoyés s'il le désire. A la première démonstration de résistance, les citoyens se trouveront en présence des baïonnettes fédérales et non plus des sbires mercenaires de Kellogg.

Il n'est jamais entré dans l'intention du peuple de la Louisiane, de résister au gouvernement des Etats-Unis, et, depuis le début du conflit, le programme invariablement suivi a été de cesser toute résistance à l'apparition des uniformes fédéraux. Ce programme, nous le pensons, doit être fidèlement observé jusqu'au bout.

Mais, comme la proclamation du Président rend cette intervention des baïonnettes fédérales permanente et, comme la continuation de la résistance armée pourrait amener des complications imprévues, il importe d'examiner s'il ne convient pas de cesser cette résistance partout, ou au moins, dans tous les cas où elle pourrait amener un conflit possible entre les troupes fédérales et la population.

La preuve que nous voulions faire contre l'usurpateur est amplement faite. M. Kellogg a reconnu lui-même que son gouvernement n'avait pas le consentement du peuple et qu'il ne pouvait être maintenu que par les baïonnettes fédérales. C'est là un fait acquis. Il n'y aurait donc pas d'inconvénient pour le but que se propose le peuple de la Louisiane, à faire trève, au moins momentanément, à la résistance armée, tout en continuant la résistance par toutes les autres voies, protestations, procès, refus de service à l'usurpation, jusqu'au moment où notre cause pourra être soumise au Congrès.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre une question aussi importante que celle-là, nous nous contentons de la soulever afin d'ouvrir la discussion et de provoquer de la part du gouverneur et du caucus législatif, une délibération sérieuse sur l'attitude qu'il convient de prendre. Le peuple de la Louisiane est en droit d'attendre de ceux qui le représentent, des conseils qui soient à la fois inspirés par la sagesse et le patriotisme. En tout cas, il importe qu'il y ait union et entente et que la résistance soit conduite suivant un programme arrêté à l'avance et répondant à toutes les éventualités.

Nous apprenons que le gouverneur McEnery se propose de lancer, la semaine prochaine, une adresse au peuple de la Louisiane et au peuple des Etats-Unis, en réponse à la proclamation du président Grant.

Le caucus législatif doit se réunir jeudi prochain et délibérera, sans aucun doute, sur le même sujet.

MORT DE M. JOSEPH REYNÈS.—Un à un disparaissent les représentants de la génération louisianaise qui a connu l'ancienne splendeur de la Louisiane, et qui a participé aux faits et gestes d'un régime dont les nobles et honnêtes traditions se perdent de jour en jour. Hier, s'est éteint, au milieu de sa famille et de ses amis, entouré des consolations de la religion catholique dans laquelle il avait une foi ardente, M. Joseph Reynès, natif de cette ville. Il était âgé de quatre-vingts ans, et, à part quelques années de séjour en France, il avait passé son existence en Louisiane et y avait rempli honorablement quelques emplois publics, notamment la place de contrôleur des aliénations, celle de secrétaire du Conseil-général des trois municipalités, et, aussi, croyons-nous, celle de conservateur des hypothèques. Les qualités qui distinguaient M. Reynès étaient une grande droiture de caractère et un patriotisme sincère. Il laisse à ses enfants un nom d'une honorabilité sans tâche, et il a terminé son existence avec cette sérénité d'âme qui est le propre des consciences pures. M. Reynès s'était allié en secondes noces à une fille de l'ancien avocat-général Mazureau; il laisse deux fils, MM. Emile et Edouard Reynès, et une fille.—Nous offrons à sa veuve et à ses enfants l'expression de nos sentiments les plus sincères de condoléance. L'enterrement de M. Reynès doit avoir lieu aujourd'hui, à cinq heures; le convoi partira de sa dernière demeure rue Tremé, entre Esplanade et Quartier.

1000 cartons rubans achetés aux encans de New York seront vendus par C. Jaubert & Co., à un bon marché exceptionnel.

☞ Si vous souffrez des yeux ou de l'oreille, allez voir le docteur Heald, rue du Canal, No 219.

Revue des Journaux.

La proclamation du Président forme encore le thème des commentaires du *Picayune*, qui demande où sont les réunions de gens turbulents qu'elle invite à se disperser. Selon notre confrère, la proclamation a été lancée: 1° Pour entretenir l'exaspération du peuple du Nord contre le peuple du Sud. 2° Pour fournir un prétexte justificatif à la tyrannie de Grant en Louisiane. 3° De créer un semblant de justice pour le jugement et la punition des citoyens de Colfax et de St-Martin.

Le même journal publie la proclamation du Président telle qu'elle eût dû être, morceau d'ironie bien réussi. Signalons encore un excellent communiqué de M. Marr, sur la question de la composition du grand juri des Etats-Unis, en réponse à M. Carpenter, et la reproduction d'un passage du discours prononcé par l'honorable sénateur, le 6 mars dernier, au Sénat des Etats-Unis.

Le *Times* saisit avec empressement, l'incident du Rio Grande pour renouveler ses conclusions en faveur de l'annexion de toute la vallée du Rio Grande. Provisoirement, notre confrère se contenterait d'une extension de territoire jusqu'à la Sierra Madre, mais il ajoute: "Et il vaudrait encore mieux que la juridiction américaine s'étendît en une large ceinture jusqu'au Pacifique." En d'autres termes, la question est de savoir si les Etat-Unis devront faire une ou plusieurs bouchées du Mexique.

Le *Times* signale une conférence faite dernièrement à Boston par M. Dorman B. Eaton, en faveur d'une réforme importante dans l'administration des villes. M. Eaton considère une ville comme une corporation commerciale plutôt que politique, et il déplore que la gestion de ses affaires soit livrée à la merci d'un vote de parti. C'est là une grave question à discuter dans ce pays, mais il est curieux qu'elle soit posée, au moment même où le gouvernement de la république française est forcé de retirer l'administration de la ville de Lyon au maire élu par le peuple et où il s'aperçoit par les élections de Paris, Lyon et Marseille qu'il est impossible de laisser au suffrage universel le droit de nommer les administrateurs des grandes villes.

Le *Republican* se félicite de ce que le président se soit décidé à donner l'appui de son aide puissante à "la protection des citoyens paisibles contre toute violence domestique." N'est-ce pas admirable? Où sont donc les citoyens paisibles menacés par des violences domestiques? Cette hypocrisie a quelque chose d'odieux, quand on songe que l'intervention fédérale n'a lieu que pour contraindre tout un peuple à se soumettre au joug d'un usurpateur et de donner une aide puissante et irrésistible aux 800 sbires de M. Kellogg. L'organe radical a soin de faire ressortir que, désormais, la résistance à Kellogg, sera une résistance aux Etats-Unis, et il donne à entendre que ceux qui résisteront pourront être poursuivis pour trahison envers les Etats-Unis. Nous savons que par le temps de fantaisies judiciaires qui court, tout est possible.

UN ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME CONTRE LE REMBOURSEMENT DE CERTAINES LICENCES.—Une compagnie d'assurance avait intenté à la ville un procès en remboursement de licences qui avaient été, disait-on, levées illégalement, attendu qu'elles n'étaient ni égales ni uniformes, suivant la clause de la Constitution qui régit la matière. Cette réclamation, qui devenait commune à un nombre immense de payeurs de licences, aurait pu s'élever à des millions. Le maire Flanders et M. Shaw, avaient même porté à plus de six millions de piastres ces réclamations qui concernent une série d'années antérieures. Un jugement de Cour de district avait donné gain de cause aux réclamants et si la Cour Suprême eut confirmé le jugement, la dette de la ville eut soudainement été portée à près de 30 millions. Heureusement, la Cour Suprême n'a pas admis les motifs du premier juge, et la compagnie dont nous parlons ci-dessus, et qui est celle des "Factors & Traders," a été déboutée de sa demande, ce qui entraîne le déboutement anticipé de tous les payeurs de licences qui n'auraient pas manqué de réclamer à leur tour si la première demande eut été couronnée de succès. Cet arrêt de la Cour sauve à la ville de 6 à 7 millions au moins.

NOS ANCIENS ARTISTES D'OPÉRA.—Nous apprenons par le *Soir* que plusieurs de nos anciens artistes d'opéra, viennent d'être engagés à Lyon, M. Delabranche notamment, qui a obtenu, depuis l'année dernière, à Marseille, un très grand succès. Nous avons, d'ailleurs, remarqué que les artistes que nous avait amenés notre estimable et habile ex-directeur, M. Calabrési, ont, à une ou deux exceptions près, obtenu de beaux engagements en Europe. Voici ce que dit le *Soir*:

Nous félicitons vivement le nouveau directeur du Grand-Théâtre de Lyon de la magnifique troupe d'opéra qu'il vient de réunir. L'étoile *di primo cartello* est Mme Mélanie Reboux, engagée pour huit mois, à des conditions exceptionnelles. Ce n'est là, pour la charmante cantatrice, qu'un engagement de passage, car la direction de l'Opéra ne se fera pas longtemps, comme on dit vulgairement, tirer l'oreille pour s'attacher une artiste d'une telle valeur.

Avec Mme Reboux, M. Brocard a engagé Delabranche, M. Dumestre et sa femme, Mlle Hasselmann, le ténor Blum et Evrardi.

Le chef d'orchestre du théâtre est le maëstro Luigini, qui y a déjà tenu le pupitre pendant dix ans.

Les compatriotes de M. Barodet ne se refusent plus rien.

L'ILLUSTRATION.—La librairie Hébert & Cie. a reçu les numéros du 10 mai de cette intéressante publication.

JOURNAUX ET PUBLICATIONS.—Nous avons reçu de M. A. Simon, marchand de journaux, rue St. Louis, au coin du Passage de la Bourse, L'*Univers Illustré*, le *Journal de la Semaine* et l'*Art Universel*.

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET D'UNION PROTECTRICE DES MUSICIENS DE LA NLLE-ORLÉANS.—Cette association donnera sa première grande fête musicale et son premier pique-nique aux Fair Grounds, dimanche et lundi, 1 et 2 juin prochain. Nous publions plus loin le programme de cette fête qui ne peut manquer d'attirer beaucoup de monde. Il y aura le soir un grand bal et toutes sortes de jeux pour les enfants.

1000 cartons de rubans provenant des encans de New York seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres.

Table au des Ventes à l'Encan faites par le shérif pendant la semaine dernière—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au Deuxième District, rue Conti, entre celles de la Vieille-Levée et de Chartres, à Baptiste Richi, pour	$4,725 00	
2° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés au Premier District, rue Baronne, entre celles Julia et le Cours des Tritons, à David Jamison, pour	12,500 00	
3° Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situées au Quatrième District, rue Philippe, entre celles Willow et Clara, à James J. O'Hara, pour	300 00	
4° Trois Bonds d'Etat Nos 7,638, 8,131 et 8,132, un de la somme de $681 81 et les deux autres chacun de la somme de $1,000, à F. P. Ducongé pour	[illegible]	
	425	
	425	$1,575
5° Et un billet hypothécaire de la somme de $800 00 avec intérêt, au même, pour		800
Total		$20,900 00

1000 cartons de rubans assortis provenant des encans de New York, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres. Occasion sans pareille.

—M. Barodet dit dans sa lettre que son parti est digne de prendre et de garder la direction des intérêts de la France.

Un réactionnaire qui ne manque pas d'esprit s'est écrié, en lisant cette phrase du message barodetique :

—Ce n'est pas pour les intérêts que je tremble, c'est pour le capital.

Nouvelles de France.

Ces nouvelles sont capitales. Le président Thiers, battu sur la question d'interpellation, a envoyé à l'assemblée un message annonçant sa démission. Sa démission a été acceptée, en dépit de l'opposition de toute la gauche, et séance tenante, le maréchal de Mac Mahon a été élu président de la République Française.

M. Buffet a cédé sa place de président de l'Assemblée à M. de Goulard, qui en a pris possession aux acclamations de toute la droite, c'est-à-dire de la majorité conservatrice bien constatée par quatre ou cinq votes successifs. On trouvera tous les détails de cette révolution de personnes, dans nos dépêches de la quatrième page.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

M. McGloine, que le pseudo-juge Hawkins avait fait conduire en prison avec si peu de cérémonie, vendredi dernier, a été mis en liberté, hier, après avoir passé vingt-quatre heures dans le donjon du capitaine Fremaux. Les amis du prisonnier s'étaient adressés à la Cour Suprême et à la Cinquième Cour de District, pour obtenir un mandat d'*habeas corpus*, mais ces deux tribunaux se sont déclarés incompétents.

Nous engageons les avocats et tous ceux qui comparaîtront devant la Pseudo-Cour Supérieure, de prendre soin de ne pas irriter la susceptibilité nerveuse de l'irascible M. Hawkins.

La moutarde lui monte au nez au moindre propos imprudent, et il vous condamne un homme à vingt-quatre heures de prison avec la plus grande facilité.

On dit que M. Meunier, fatigué de remplir le rôle de juge de la Troisième Cour de District, a l'intention de jeter l'hermine aux orties pour redevenir un simple particulier comme devant.

Cette rumeur, que l'on a peut-être fait circuler à dessein dans le camp radical, a produit une grande excitation.

Tous les chercheurs de places, tous les intrigants affiliés à la clique de Kellogg, se sont mis aussitôt en campagne dans l'espoir d'obtenir du grand maître la place qui sera laissée vacante par la démission du pseudo-juge de la Troisième Cour. On fait partant mille conjectures et on se demande quel sera ce remplaçant.

Les uns opinent pour Morriss Chester, le *carpet bagger* de couleur de la Pensylvanie, et les autres pour son Pylade, son autre lui-même, l'*honnête* Burch.

Pour notre part, nous n'essaierons pas de deviner à l'avance le choix de M. Kellogg: nous nous contentons de penser que quel que soit le remplaçant qu'il désignera, il sera digne, en tous points de succéder à M. Meunier.

La grève des travailleurs de la levée continue de plus belle à Alger.

Quelques vagabonds se sont mis à la tête du mouvement et persistent à réclamer quarante cents par heure et à empêcher, par leurs menaces, les honnêtes travailleurs de s'employer pour un salaire moins exorbitant.

De plus, ils veulent monopoliser la levée et ne permettre à aucun travailleur de la Nouvelle-Orléans de traverser le fleuve pour prendre de l'ouvrage à Alger.

Ces désordres pourraient devenir sérieux, si la police n'y met bon ordre. Une application a été faite hier matin par M. Bolinger à M. Baldy, agissant comme surintendant de la police en l'absence du colonel Badger, pour lui demander de mettre fin à la grève.

Celui-ci a promis d'envoyer une compagnie de métropolitains pour disperser les vagabonds.

Jean Baptiste est le nom d'un rusé personnage, qui, comme le renard de la fable, aime beaucoup les raisins et ne les trouve jamais trop verts, quand ils sont à portée de sa main.

Se promenant donc, hier matin, sur la levée, le nez au vent, l'œil ouvert, en quête d'aventures, il a découvert au débarcadère du ferry de la ligne de Morgan, une boîte de raisins qui semblait réclamer un propriétaire.

Jean Baptiste, après s'être consulté un moment et avoir regardé tout autour de lui pour voir si on ne l'épiait pas, s'est dit, comme Bilboquet, cette caisse doit être à moi!

Ce point résolu, il s'en est emparé sans cérémonie et s'est mis en mesure d'emporter son précieux butin. Malheureusement pour lui, l'œil de lynx d'un métropolitain, habitué à fixer l'*ennemi* dans les plaines de St-Martinville, à deux lieues de distance, avait suivi tous ses mouvements; et, à la porte même de la troisième station de police, une voix martiale lui a crié halte, et une main vigoureuse l'a saisi au collet.

Nous apprenons que le bal de la société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle donné à l'Opéra, le 17 mai, a produit une somme nette de $718 20. C'est là un résultat qui doit être regardé comme très satisfaisant, eu égard aux circonstances actuelles.

Le maître de poste Ringgold nous prie d'annoncer que les bureaux de la Poste seront ouverts, à partir du 25 mai, à 9 heures du matin et seront fermés à midi.

Le Club Shakespeare donnera, vendredi soir, le 30 mai, une grande représentation au Théâtre des Variétés.

Le spectacle se composera d'un drame intitulé "The Wife, or the a Tale of Montua."

Les jeunes amateurs de ce club ont eu souvent l'occasion de se montrer devant un public et se sont toujours fort bien acquittés de leurs différents rôles. Nous prions le président et le secrétaire du Club Shakespeare de vouloir bien agréer nos remerciements pour les cartes d'invitation qu'ils ont bien voulu nous envoyer.

Les membres de la Convention Congressionnelle sont partis hier après-midi, à quatre heures, par un train spécial du chemin de fer Jackson.

Avant de sortir de l'hôtel St. Charles, ils ont reçu la visite d'un grand nombre de négociants influents et ont adopté à l'unanimité des résolutions pour remercier le Maire et le comité de réception de leur bienveillant accueil.

Le comité de soixante-dix se réunira lundi, à sept heures et demie de l'après-midi, à la Chambre de commerce, au-dessus de la Banque Nationale de la Louisiane.

Les membres sont requis d'être ponctuels, car les questions de la plus haute importance seront débattues.

Nous recevons des billets d'invitation de M. R. Homdine, propriétaire des Jardins Magnolia, pour un concert et un grand bal qui seront donnés samedi soir.

ACHAT DE PIANOS ET GRANDES FACILITÉS DE PAYEMENT.—Les personnes, qui jusqu'à présent n'ont pu se donner, faute d'argent, le plaisir d'avoir un piano, le pourront aujourd'hui si elles veulent profiter des facilités de payement que leur offre M. L. Grunéwald, rue du Canal, 129. Il leur cédera d'excellents pianos de Haines ou de Westmayer à un, deux et trois ans, à prix très modérés, payables sur le taux de $15 par mois, jusqu'à payement final. La réputation de M. Grunewald est des mieux établis en cette ville et l'ont peut s'en rapporter entièrement à lui. Tous les instruments qu'il recommandera peuvent être acceptés de confiance.

☞ L'Yeast Powder de Dooley est convenable économique, et infaillible. On ne perd jamais aucune pâte en s'en servant, car elle est toujours de la meilleure qualité. MetVD

(CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.)

LE LAC ARTHUR ET SES ENVIRONS.

VERMILLONVILLE, 19 mai 1873.

Aux Editeurs de l'*Abeille*:

Messieurs,

Je m'estime heureux si le tableau bien incomplet, bien imparfait que j'ose donner des ressources que peut produire un pays dédaigné jusqu'à ce jour (les régions du lac Arthur) peut faire entrer quelque rayon de joie et d'espoir dans tant de cœurs découragés par les cruels malheurs qui frappent notre chère patrie.

Il est impossible, Messieurs, de se rendre compte des grands avantages que la Nouvelle-Orléans retirerait de ces contrées, le chemin de fer de Mobile à Houston, une fois rendu à "Lopez Ferry," où la route du Texas traverse la Rivière Mermentau.

Au Lac Arthur aboutissent, l'une au sud-est, l'autre au sud-ouest, *les deux immenses mers de verdure*, connues sous le nom de Prairies du Vermillion et du Calcasieu. Je dis mers, car elles ont leurs vagues de roseaux et leurs îles de bois. Ce que l'on peut y élever de bêtes à cornes, chevaux, mulets, moutons, etc., presque sans dépense, est tout-à-fait incalculable.

Aujourd'hui même, sans que l'on prenne aucun soin de ces animaux, les prairies donnent un grand revenu. Tout ce que les propriétaires font est de monter à cheval deux fois l'an: dans l'été, pour marquer veaux et poulins; dans l'automne, pour ramasser bœufs et veaux qu'ils vendent aux habitants du Têche, du fleuve, et à la Nouvelle-Orléans.

Pousser ces animaux par terre est un rude travail où ils dépérissent beaucoup; ce que le chemin de fer leur éviterait.

En voyant, il y a quelques mois à peine, travailler avec une grande vigueur à ce susdit chemin de fer, j'entrevoyais dans un avenir peu éloigné le jour où le Lac Arthur et la Nouvelle-Orléans allaient entrer en rapide communication.

Laissant libre cours à mon imagination, quel avantage ne voyais-je pas pour toute la communauté!

Un train arrive de la Nouvelle-Orléans à Lopez Ferry. Il a déposé tout le long de sa route et surtout à Vermillonville, le gouffre de marchandises, une prodigieuse quantité de frêt. Il lui en reste encore autant pour les Bayous Nez, Piqué, le haut et le bas de la Rivière Mermentau, le Bayou Queue de Tortue, les deux rives du Lac Arthur, le Bayou Lacassine et surtout les "Grandes Chênières," ce pays merveilleux au sol inépuisable!

Savants géologistes, venez donc! Dites-nous quel pouvoir a parsemé cette mer de verdure de ces nombreux monticules où d'énormes chênes verts reposent sur un sol de coquilles et d'un terrain d'une telle fertilité que deux récoltes de maïs et de végétaux divers peuvent s'y faire par an!

Mais le steamer des Grandes Chênières arrive à Lopez Landing. Que de richesses sortent de ses vastes flancs! des bœufs sortant des prairies ci-dessus nommées; des balles de coton, des boucauts de sucre, des patates douces, du bois de charpente, des balles de mousse, des fruits de toutes les variétés, pêches, poires, oranges et raisins (j'ai récolté de tout cela), et puis de lourdes cages d'oies, de canards, volailles que l'on élève là sans peine, car nos prairies, *nos platains* ont de la verdure même au cœur de l'hiver.

Cependant de vastes maisons s'élèvent sur les bords du Lac Arthur. Elles sont divisées en petites chambres propres et coquettes où les familles de la Nouvelle-Orléans viennent chercher un refuge contre les chaleurs tropicales de la métropole, contre l'épidémie.

Là, elles trouvent un air pur qui s'est refroidi en passant sur le golfe du Mexique et qui, en passant sur de vastes prairies, s'est imprégné d'émanations tellement favorables aux poumons de certains malades, qu'il a produit bien des fois et vraisemblablement bien des fois encore produira le miracle dont j'ai parlé dans ma lettre au *Cotton Ball*.

Mais je m'arrête; à quoi servirait de parler des bonnes choses que les familles y trouveraient; le laitage, les œufs, le beurre, les fruits divers, le poisson frais et surtout de la viande incomparable, etc., à bon marché?

Tous ces beaux rêves sont irréalisables tant que dureront nos funestes dissensions politiques qui paralysent tout.

En attendant des jours meilleurs, je cesse cette longue énumération de biens que Dieu a mis à notre portée sans que nous sachions les utiliser.

Au revoir donc, Messieurs les Editeurs.

Votre bien respectueux serviteur,

REVILLON.

J'ai reçu, hier, de M. G. Laurents, représentant autrefois la paroisse de Vermillion à la législature de la Louisiane, une lettre dans laquelle il me dit:

"15 mai 1873.—Nous commençons à manger des poires dites "l'Astracan."

Nos récoltes diverses auront bien de la peine à sortir saines et robustes d'un printemps défavorable.

A de tardives gelées et à la sécheresse, succèdent des torrents de pluie et jusqu'à de la grêle. R.

—Quelques pensées morales, détachées de l'album de M. Léo Lespès de l'*Evénement*:

Il serait à désirer que celles qui se destinent au théâtre n'eussent qu'une passion, celle du bel art qu'elles veulent étudier—et que les passions qui troublent la société ne leur fussent données que par le théâtre.

CAROLINE VAN-HOVE.

Vous avez trente ans, madame, quelques restes de beauté, une taille au-dessus de la médiocre, ni embonpoint, ni maigreur; choisissez les mères.

MISS SMITHSON.

Si vous voulez devenir bonne comédienne, voyez tour à tour plusieurs publics.

MME DORVAL.

Une actrice, dans son appartement, sur la scène, doit recevoir comme une femme du meilleur monde chez elle.

MLLE MARS.

On cite encore des axiomes tels que ceux-ci:

Les mots doivent être lancés comme les projectiles d'artillerie. Avec force, s'ils sont lourds; à petite portée, s'ils sont *légers*.

MLLE DÉJAZET.

En scène, ne nuisez pas, par des effets trop marqués, à votre partenaire;—il n'y a que les actrices froides qui tirent ainsi la couverture à elles.

LA MÈRE DES BROMAN.

Rappeler une actrice qui vient de mourir en scène, c'est plus qu'une ovation, c'est un hommage.—Le public a l'air de vouloir s'assurer qu'elle n'est pas morte en réalité.

ROBINE STOLZ.

(Communiqué.)

Pour acquitter une dette de reconnaissance et rendre hommage à la vérité, et surtout pour apporter à ceux qui souffrent comme j'ai souffert, une espérance très fondée, je certifie que le Dr. A. Gauthier m'a radicalement guéri en 16 jours d'une dysenterie dont j'ai souffert pendant seize mois, malgré les soins de six docteurs différents et un traitement suivi à l'Hôpital de Charité.

Je suis heureux d'exprimer devant tous ma reconnaissance envers le Dr. A. Gauthier, et d'engager les malades à le visiter.

JOSEPH KAUFMANN,

261, rue Gravier, entre Franklin et Basin.

Nlle Orléans, 23 mai 1873.

Nouvelle Société Lusitana.—Assemblée extraordinaire.—Nouvelle-Orléans, 25 mai 1873.—Les officiers et membres sont priés d'assister à la salle de la Société, AUJOURD'HUI, dimanche, 25 mai, à 4 heures P. M., pour amender la Constitution et statuts, les affaires étant de grande importance. Par ordre du Président.

S. PELAYO, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Messieurs les Sociétaires sont informés que l'Assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE prochain, 25 courant, à 5 heures précises, à l'Asile. Par ordre du Président.

Le Secrétaire, A. BARBIER.

Remerciements

A MM. les Coiffeurs-Posticheurs de la Nouvelle-Orléans, qui ont bien voulu agréer et décerner une récompense au Comité de l'Association du Fair Grand, concernant la décision d'un jury commissionnaire aux ouvrages. Chers Collègues,

Je vous prie de recevoir, par la présente, mes remerciements les plus sincères pour l'honneur que vous avez daigné adresser au travail de cheveux que j'ai exposé à la Foire de cette année; j'ai la satisfaction de vous annoncer que votre marque d'estime m'a valu une médaille de récompense.

Votre reconnaissant confrère, M. QUENTIN, Coiffeur-Posticheur, No 138, rue du Camp, Marché Magasine.

EXCELLENTS MARCHES — DANS LES — MARCHANDISES SÈCHES. Vente pour écouler le stock. M. L. BYRNE & Co., Au No. 265 de la rue du Canal.

Demande d'emploi. UN JEUNE HOMME, récemment arrivé et parlant bien le français et l'anglais, et pouvant fournir de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi dans une maison de commerce. S'adresser aux initiales O. D., bureau de l'Abeille.

A LOUER. LA MAISON No [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

BURCKHART-PARODY—Marié, jeudi, 22 mai, par le Rev. Père Durier, à la résidence de la mère de la fiancée, GEORGE P. BURCKHART à ADÉLAIDE A. PARODY, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédée, à 3 1/2 heures P. M., Dame HERMINE BAUSY, épouse de Samuel Reid, âgée de 45 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures de l'après-midi, rue Royale entre Mandeville et Espagne, No 671. De la part de la famille.

Décédé, hier, samedi, 24 mai, à l'âge de quatre-vingts ans, JOSEPH REYNÈS, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses funérailles auront lieu AUJOURD'HUI, (dimanche) à cinq heures précises de l'après-midi. Les amis de la famille et les membres des sociétés religieuses auxquelles appartenait le défunt, sont priés d'y assister. Le convoi partira de la résidence du défunt, 290, rue Tremé, (aujourd'hui Liberty) entre Esplanade et Quartier.

Décédé, le 23 courant, à 4 heures P. M., à St-Jacques (Louisiane), AUGUSTE BRUNET, âgé de 61 ans, né à Bonneville, département du Calvados (France).

Décédé, hier soir, à neuf heures, LOUIS JOSEPH COIRON, à l'âge de cinquante-huit ans. Les amis et connaissances des familles Coiron et Bonnaregard sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche à quatre heures et demie précises P. M. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No [illegible] rue Claiborne, en re Lapeyrouse et Laharpe.

Décédé à l'asile de la Société Française, à minuit, à l'âge de cinquante-trois ans, JOSEPH CATHALOGNE, natif de Castets, Basses-Pyrénées (France). Les parents et amis de la famille ainsi que les membres de la Société de Bienfaisance française, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, 25 mai, à 11 heures du matin. De la part de son frère J. Victorin Cathalogne.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Les membres de la Société sont priés d'assister aux funérailles de JOSEPH CATHALOGNE, natif de Castets, Basses-Pyrénées (France) décédé à minuit, à l'Asile, à l'âge de cinquante trois ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à onze heures du matin. De la part du Président.

A. BARBIER, Secrétaire.

L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS. (The Equitable Life Insurance Society of the United States.) Succursale, rue du Camp 23, Nlle-Orléans. Assessements... Revenu annuel... Excédant, $8,500,000 17. Nouvelles affaires de 1872, $51,351,070, dépassant le chiffre de toutes les autres compagnies qui existent dans le monde de $17,000,000. A. P. CLEVELAND & SON, Agents-généraux pour la Louisiane et le Sud, Mississippi.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, etc. — S'adresser — 14.... Rue St.-Charles.... 14

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur, Offre, en Gros et en Détail: TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, RIDEAUX, BROCATELLES, COTELINES, etc. A. BROUSSEAU.

Fourneau de cuisine, de Stewart. CE célèbre fourneau est, depuis trente ans, celui dont on se sert le plus pour cuire, rôtir et griller. On le trouve, ainsi que des grilles, chez E. E. HOGAN, Au No 25 de la rue du Canal.

L'ACTE 66. AUX CONTRIBUABLES DÉLINQUANTS Au Public. Etat de la Louisiane, Bureau de l'Auditeur, 24 mai 1873. [illegible] CHS CLINTON, Auditeur.

ETAT DE LA LOUISIANE. Bureau de l'Auditeur. Nouvelle-Orléans, 24 mai 1873. Aux porteurs de Bons de l'Etat de la Louisiane. [illegible] A. DUBUCLET, Trésorier d'Etat.

Banque d'Epargnes de la Louisiane. ET COMPAGNIE DE DEPOTS, No. 51 de la rue du Camp. [illegible] JOHN S. WALTON, caissier.

Une autre grande réduction de prix. — CHEZ — J. TURCOTTE 158 RUE DU CANAL 158 MAISON BLANCHE, Enseignure Rubans. VENDRA, à partir de lundi prochain le 26 mai, à un grand sacrifice, la balance du stock de marchandises d'encan achetées à une vente de banqueroute, se composant de Etoffes pour Robes, de toutes qualités, Grenadines noires, unies et à raies satinées, Batistes et Jaconats unis français, Organdis et Jaconats imprimés français, Marchandises blanches de toutes descriptions, Batistes et unies et imprimées, Toile d'Irlande pour chemises et oreillers, à toiles d'oreillers et pour draps, etc. —AUSSI— Un immense stock de Marchandises de Ménage sur lequel nous appelons l'attention particulière des acheteurs. NOTA—300 pièces Grenadine Jaquonas, à 10 c. la yarde valant 30 c. J. TURCOTTE, 158 rue du Canal.

Pianos de Première Classe. PIANOS carrés grands et droits de Steinway [illegible] PIANOS NEUFS loués à raison de $10 par mois [illegible] LOUIS GRUNEWALD, Magasins, No 129, rue du Canal.

MANUFACTURE SINGER. Les Machines à coudre perfectionnées à l'usage des familles, ONT REÇU TOUS LES PRIX ACCORDÉS POUR LE MEILLEUR TRAVAIL EXÉCUTÉ SUR LES MACHINES A COUDRE, —Aux dernières— Foires de la Louisiane et du Texas, En 1872. La Compagnie a vendu 219,758 machines, c'est-à-dire 40,000 de plus qu'aucune autre compagnie. La machine SINGER est supérieure à toutes les autres machines connues. Elle se vend à des conditions avantageuses, pleinement garantie, et on indique la manière de s'en servir. WM. E. COOPER, agent, Au No 99 de la rue du Canal.

LE PLUS Grand Festival et Pique-Nique DE LA SAISON. Premier Grand Festival Musical et Pique-Nique de la Société de Bienfaisance et de Protection des Musiciens de la Nouvelle-Orléans. —AUX FAIR GROUNDS— Dimanche et Lundi, 1er et 2 Juin 1873. A 9 heure précise. [illegible] GRAND CONCERT PROMENADE. [illegible] GRAND BAL [illegible] Prix d'entrée: Cinquante Cents — Gratis pour les enfants au-dessous de 12 ans. Les billets se vendent dans tous les principaux magasins de la ville.

THÉO. DANZIGER & SON No. 262.....RUE DU CANAL.....262. Entre les rues Bourgogne et Rempart. NOTRE stock étant beaucoup trop considérable pour la saison, nous nous sommes décidés à faire d'énormes réductions afin de l'écouler promptement et nous citons: BARÈGES, Mozambique et Grenadines, à 12 1/2, 15 et 20 cts., valant le double. BATISTE, à 25 cts. TUSSORE, genre nouveau, à 25 cts. TOILE D'IRLANDE, tous \$1, à \$1 la pièce. TOILE A TAIE D'OREILLER, à 40 cts. la yarde. TOILE A DRAPS 10/4, à 75 cts. DAMASSÉ, pour Nappes, à 50 cts. SERVIETTES DE TABLE Damassées, à \$1 la douzaine. ESSUIE-MAINS, à \$1 la douzaine. COUVRE-POINTE Blanches, grandeur extra, à \$1 [illegible]. NANSOUK à raies et à carreaux, à 20 cts. la yarde. BATISTE Coton, à 12 1/2 et 15 cts. NANSOUK Blanc, à 12 1/2. MOUSSELINE SUISSE Blanche, toutes largeurs et prix. GRENADINE Noire, de toutes qualités. SOIRIE Noire, à \$1. ARTICLES DE DEUIL, grande variété. CORSETS, toutes grandeurs, à 75 cts. CHAUSSETTES ANGLAISES, à \$2, valant \$4. BAS BALBRIGGAN, bouts de soie, à \$3, valant \$6. GANTS FIL D'ECOSSE, à 25 cts. CHALES DENTELLE, à moitié prix. BRODERIES, à 10 cts. la yarde. OMBRELLES, à \$1 00. — Aussi — RUBANS de toutes largeurs, DENTELLES, BRODERIES, MOUCHOIRS, ÉVENTAILS, ARTICLES DE FANTAISIE, &c., &c. [illegible] THÉO. DANZIGER & SON, Au No 262 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Rempart.

Splendide Occasion! Grand Sacrifice de Marchandises. GUEBLE & NIPPERT, 137 - - Rue du Canal - - 137 DÉCIDÉS à céder leur magnifique Stock dans le plus court délai, avant d'ouvrir leur nouvelle maison de GROS, offrent leurs marchandises à 25 0/0 et 50 0/0 au-dessous du prix coûtant. Grand Bon Marché —DE— ÉVENTAILS, EN-TOUT-CAS et PARAPLUIES, CORSETS DE PARIS! CORSETS DE PARIS GANTS ET PARFUMERIES FINES! RUBANS, GARNITURES, DENTELLES! RUBANS toute nouveauté, pour ceintures. —POUR MESSIEURS— CHEMISES devant toile à $24 00 par douz. [illegible] CALEÇONS, Mouchoirs, Chemises de peau, &c. PANIERS! PORCELAINES!! VERRERIES!!! PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Pinaud, &c.

LES BAINS. SERVIETTES TURQUES, toile, SERVIETTES TURQUES, coton, EPONGES, de toutes espèces, BAY RUM, BROSSES A BAIN, GANTS EN CRIN, EAU DE COLOGNE, EAUX DENTIFRICES, etc., etc. Le tout de première qualité. A vendre à la pharmacie No. 128 de la rue du Canal, Maison Touro. FREDERICKSON & HARTE.

Avis aux Dames. BLANCHISSAGE et mise en forme de chapeaux de paille [illegible] Au No [illegible] rue, entre Bourbon et Dauphine. On demande plusieurs ouvrières.

Pharmacie. M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que sa Pharmacie à la Halle St. Louis vient de recevoir un assortiment complet de médicaments [illegible]

A Vendre ou à Louer. UN CHALET, (Cottage), sur la plage de la Baie St-Louis. Conditions modérées. S'adresser au No 165, de la rue de la Douane.

ROBERT E. LEE Hat Store, Coin St-Louis et Royale. Chapeaux et Casquettes de tous genres et de toutes qualités, à d'excellentes conditions.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE De la Vallée du Mississippi. COLLINS & JOURDAN, Propriétaires et Fabricants. [illegible] Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 135 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Bureau de la Compagnie d'Assurance [illegible] E. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

AVIS.—American Mutual Insurance [illegible] B. MEYER, Secrétaire.

DROGUERIE P. CUSACHS. BIEN assortie, reçu dernièrement: ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO, SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français. RACINE DE GUIMAUVE, fraîche. FLEURS MONDÉES nouvelles, SEMOULE DE POMMES DE TERRE [illegible] EAU DE FLEURS D'ORANGERS en dames-jeannes et demi-dames-jeannes. GÉLATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de diverses qualités. ARTICLES SUPÉRIEURS de la maison Toyeille [illegible] & Co., de Paris. CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO. BEURRE FRANÇAIS SUPÉRIEUR, tous les jours. [illegible] P. CUSACHS, Angle Royale et St-Philippe.

Bon Marché! Bon Marché!! B. SEMBRE, COIN St-LOUIS ET ROYALE. Eu égard aux circonstances difficiles que nous traversons, vendra, à un immense sacrifice, tout son magnifique stock de MARCHANDISES FRANÇAISES, ARTICLES POUR HOMMES, — Tels que — CHEMISES des célèbres maisons Hayem et Charvet de Paris. CHEMISES blanches toile et devant toile. CHEMISES percale couleur. CHEMISES toile d'Alsace, avec application. CHEMISES D'ENFANT. GILETS de peau en flanelle et gaze. CALEÇONS toile pour l'été. CHAUSSETTES anglaises. MOUCHOIRS, CRAVATES, CANNES et PARAPLUIES. BROSSERIE, PARFUMERIE FRANÇAISE garantie. ARTICLES POUR DAMES. Assortiment Complet de MERCERIE. Boutons nacré, Lacets, Galons piqué, Dentelles, Guipures noires, Corsets français, Corsets français, Ceintures cuir, Bijouterie jais. GANTERIE. EVENTAILS. BAS pour dames et fillettes. Grande spécialité d'EN-TOUT-CAS. PARASOLS, COSTUMES DE BAINS dernier genre. PANIERS de voyage, Paniers fins. JOUETS, VOITURES d'enfants. HAMACS MEXICAINS. Enfin mille autres articles impossibles à énumérer. M. SEMBRE prie respectueusement le public de venir s'assurer de la réalité de son bon marché. NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande.

MAGASIN DE CHEMISES, —DE— B. T. WALSHE. LE soussigné est maintenant prêt à répondre à toutes les demandes. Il a un grand stock de CHEMISES DE MESSIEURS faites par lui-même, coupées de manière à aller parfaitement. Il offre également un stock varié de LINGERIE D'HOMMES —Et De— ARTICLES DE TOILETTE, importés récemment. Il a aussi l'assortiment habituel de LINGE DE JEUNES GARÇONS ET D'ENFANTS —Et— LINGE DE PEAU pour personnes de tous les âges. LINGE FIN, LINGE DE TOUS LES JOURS. —Et— LINGE D'ÉCOLE. Les prix sont modérés. L'extension de son commerce est la meilleure garantie de la supériorité de ses articles et des avantages qu'il offre aux acheteurs. Que chacun vienne en juger par lui-même. B. T. Walshe, No 110, RUE DU CANAL.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA— FACTORS AND TRADERS Insurance Company, Au No. 37 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 20 mai 1873. LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année, expirée le 30 avril 1873 [illegible]

Primes de l'année		
Sur le risque d'incendie	$880,106 60	
Sur risques de rivières	324,169 20	
Sur risques de mer	21,033 10	
		$1,225,307 90
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1873	$144,329 40	
En moins—		
Primes remboursées	31,365 12	
		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes payées, savoir—		
Sur risques d'incendie	$429,345 16	
Sur risques de rivières	173,950 41	
Sur risques de mer	66,265 30	
		[illegible]
Réassurances	37,003 33	
Rabais (rebate)	14,174 00	
Taxes payées	11,341 76	
Dépenses générales	69,636 37	
		[illegible]
Balance		[illegible]
En plus—		
Escomptes, intérêts, dommages, etc.	$133,000 [illegible]	
En moins—		
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second intérêt au actionnaires	130,000 00	
		[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
L'Actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$104,269 30	
Primes en voie de recouvrement	48,971 32	
Billets à recevoir, prêts sur gages	389,669 35	
Billets à recevoir à courte échéance	26,040 44	
Actions de banques et autres actions	311,055 55	
Actions de chemins de fer de la ville	72,935 00	
Bons de la ville et autres bons	165,365 75	
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	5,000 00	
Bons de l'Odd Fellow's Hall Association	5,000 00	
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00	
Immeubles	22,125 10	
		$1,000,185 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. H. DOANE, Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par-devant nous, ce 20 mai A. D. 1873. EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 26 août 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant [illegible] du montant net des primes participantes. HARMON DOANE, Président. MOSES GREENWOOD, Vice-Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS — Moses Greenwood, John I. Adams, W. A. Johnson, Isaac Scherck, John I. Noble, S. M. Wolmsley, John Chaffe, Wm. Morrison, Richard Milliken, Jos. W. Carroll, Samuel H. Moore, A. Brittin, J. J. Warren, J. T. Pace, B. T. Buckner, A. H. May, Sam'l Friedlander, S. H. Boonden, H. Frellsen, W. [illegible] Lyon, Wm. S. Pike, Wm. C. Raymond, A. A. Yates, James S. Prestridge, Samuel H. Boyd.

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON LELIEVRE, 174........RUE ROYALE........174 —Et de sa Succursale— No. 9 rue Baronne, près Canal. CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir profiter de ses magasins [illegible] LIVRES DE PRIÈRES [illegible] CHAPELETS, [illegible] MÉDAILLES et argent, très variées [illegible] PAPETERIE et Fournitures de Bureaux [illegible]

J. A. D'HEMÉCOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HÉMÉCOURT, SUCCESSEUR DE B. TURPIN, 88... Rue Vieille-Levée... 88 GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Prime au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc., CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre M. P. Dizié, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

BANQUE DU PEUPLE. Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873. LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes: A. SOCOLA, JOS. DAVIS, F. JAUFROID, G. W. DUNBAR, M. BERWIN, R. ENGLAND, E. A. LLAMBIAS, J. E. GOURDAIN. R. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS. Bureau: Rue St-Pierre, No. 5 (Maison Pontalba). Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine. R. M. DAVIS, Président, A. SOCOLA, Vice-Président, A. GRANGER, Secrétaire. Comité de Finance: [illegible] Directeurs: [illegible]

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL..........$5,000,000 en or. ELLE émet des polices payables en or. [illegible] —Directeurs à la Nlle-Orléans— MM. J. F. Schroder, S. Haywood, C. H. Slocomb. E. B. MUSGROVE, agent général. H. J. DITTMANN, secrétaire. Bureaux, No 44 de la rue Carondelet, coin Gravier.

Meubles! Meubles! LIQUIDATION POSITIVE Pour cause de changement d'affaires. M. BARNETT, 60.........Rue St. Louis.........60 Invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir visiter son magasin, les articles suivants qu'il vendra au prix coûtant: [illegible] Venez voir avant d'acheter ailleurs.

L'APPAREIL DE BABCOCK, A INCENDIE. ECHELLES avec l'Appareil à incendie et la Pompe de Babcock [illegible] A. M. GRANGER, Agent-Général, Au No. 18 de la rue du Canal et dans la Salle de l'Exposition.

On demande UNE femme de chambre, blanche ou de couleur, avec de bonnes recommandations. S'adresser au No. 34 de la rue de l'Esplanade.

Chemin de fer central de l'Illinois. AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans. —Les billets d'excursion pour tous les points du St. Louis ou du Caire, se vendent à une grande réduction de prix. [illegible] JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

TAXES. TAXES. JE me charge du paiement des taxes d'Etat et de la ville pour 1873, et de toutes taxes arriérées d'Etat et de la ville. E. NAUTRÉ, No 78, rue Bienville.

Avis au Public. M. CHARLES GAULON, entrepreneur de vidanges, rue Royale, coin Esplanade [illegible]

AVIS. ON DEMANDE UN JARDINIER. S'adresser au Bureau de l'Abeille.

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 17 mai 1873. Un escompte de deux pour cent sur la partie payable au comptant sera accordé aux personnes qui payeront leurs taxes de ville de 1873 avant le 15 juin 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

Bureaux du Miss. and Mexican Gulf Ship Canal Co. Nlle-Orléans, 15 mai 1873. L'Assemblée annuelle pour l'élection de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, aux bureaux de cette Compagnie, No 132 de la rue de la Commune, le LUNDI 2 juin, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. L. E. LEMARIÉ, Secrétaire pro, tem.

Avis de société. LES soussignés ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison commerciale LANATA & GELPI Jr., pour les affaires de commission, et d'importation de produits français et italiens. [illegible] ANT. LANATA, PAUL GELPI Jr.

Avis. AUGUSTE THIERRY, coin Royale et Barbide [illegible]

Aux Mères de Famille. MICHON & SCHWEITZER, No. 166, Rue Royale. Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour PREMIÈRES COMMUNIONS, —Savoir— CIERGES [illegible] CHAPELETS [illegible] PAROISSIENS [illegible] Couronnes de Fleurs Artificielles en tous genres. GANTS blancs de toute espèce, VOILES blancs, CRAVATES blanches de toute qualité. —Aussi— Un grand assortiment d'objets de piété [illegible] IMAGES [illegible] MÉDAILLES NOTRE-DAME de LOURDES. [illegible]

LE Dr. A. GAUTHIER, [illegible] A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI NORMAN & REISS 181 et 183, rue Vieille-Levée, 181 et 183. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. No. 181 & 183 rue de la Vieille - Levée. [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 181 et 183 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 24 MAI—CLASSE No 123. 54 49 34 28 29 55 46 58 66 61 25 43 [illegible] [illegible] H. PERALTA, ABAT & FITTE, Commissaires.

AVIS D'ENCAN. Les Booths, Buvettes, Tables, &c. AU festival de la Société de Bienfaisance et de Protection des Musiciens—festival qui aura lieu, aux FAIR GROUNDS—le DIMANCHE et le LUNDI, 1er et 2 juin 1873—seront vendus, à l'encan, MARDI, 27 mai, à onze heures du matin, [illegible] Conditions à la vente.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS. Banque des Citoyens de la Louisiane. CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois et plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps. [illegible] Nlle-Orléans, 29 fév. 1872.

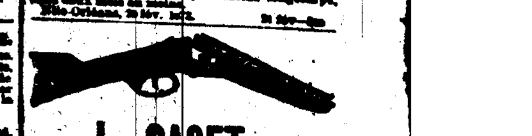

J. SAGET, FABRICANT D'ARMES A FEU, Rue de Chartres No. 139. VIENT de recevoir par les derniers steamers anglais, un grand assortiment D'ARMES de toutes genres. [illegible]

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. [illegible] ERNEST & CO., agents généraux, No 132, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON. [illegible] Réouverture des classes, LUNDI, 1 septembre.

VICTOR SCALES. Balances de Toutes Descriptions. GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS. [illegible] J. B. ALFRED SAUTERRAUX, Agent pour le Sud. Bureau, 26 rue St. Charles. — Dépôt, 185 et 186 rue Gravier, Nlle-Orléans, La.

Le Dr. SPINNEY EST heureux d'annoncer aux malades [illegible] THOS. F. CHAPMAN, chimiste, P. O. Box 5,139, 7 Broadway, New-York.

Baignoires patentées de Max. Huet. [illegible]

CASSIDY & MILLER, [illegible]